

THÈME : PALÉOGRAPHIE**OBJET : MÉTHODE DE RÉDACTION D'UNE TRANSCRIPTION PALÉOGRAPHIQUE**

Le texte, transcrit à partir d'un original ou d'une copie, doit être scrupuleusement respecté en appliquant des règles.

Préalablement, la numérotation des lignes sera appliquée seulement dans le cas d'un manuel, d'un exercice de paléographie ou d'un document particulièrement difficile à lire ou abîmé.

La présentation du texte sera respectée. Bien que le découpage en paragraphes ne soit apparu dans l'imprimerie qu'au XVII^e siècle, des alinéas pourront être introduits dans les développements trop longs, trop compacts pour rendre le texte plus aisément compréhensible.

Les fautes d'orthographe sont reproduites dans le cas d'un original, à plus forte raison d'un autographe, suivie d'un *sic* entre parenthèses (*sic*) qui doit être employé avec discernement, ne signalant que les anomalies caractérisées d'où une bonne connaissance de la langue de l'époque et des habitudes graphiques en vigueur à l'époque du document. Quant un mot ou un passage est inintelligible, une interprétation est proposée en note. Dans le cas d'une copie, soit il est procédé de la même façon, soit la correction sera apportée dans la transcription même, en remplaçant la forme fautive par la forme correcte mais en indiquant en note la forme fautive. Si le transcripteur possède plusieurs états du document, il choisit le meilleur comme texte de base en indiquant dans l'apparat critique, les variantes.

Les lettres *i* et *u* ayant valeur de consonne seront transcrites respectivement par *j* et *v* quoique cette règle doit être appliquée avec la prudence qu'imposent par exemple certains noms de famille tels *Lefebure* qui peut être transcrit *Lefébure* ou *Lefebvre*.

Dans certains documents du XVI^e siècle, l'*i*, l'*y* et le *j* sont employés concurremment avec la même valeur, ces trois lettres seront maintenues telles qu'elles apparaissent dans le texte. Toutefois, dans le cas d'une généalogie faisant apparaître par exemple le nom de famille *Goujon* écrit *Gouion*, il est conseillé de faire suivre la mention (alias¹ Goujon).

Les nombres seront reproduits tels qu'ils se présentent dans le texte qu'ils soient en toutes lettres, en chiffres romains ou arabes. Seuls les chiffres romains employés dans les comptes et autres documents financiers pourront être transcrits en chiffres arabes.

Toute lacune (mot effacé, lettre ou mot omis accidentellement) sera restituée dans le texte en la plaçant entre crochets carrés []. Les passages détruits et non restituables seront représentés par des points de suspension placés également placés entre crochets carrés []. Les blancs seront signalés dans le texte même ou par une note.

Lorsque le même mot ou la même lettre est écrit deux fois par inadvertance, le redoublement sera signalé par un *sic* entre parenthèses (*sic*) ou corrigé dans le texte en signalant en note cette anomalie.

Les additions et corrections portées en marge à l'aide de renvois seront insérées dans le texte à la place qui leur revient, mais leur présence sera signalée en note. Tout mot raturé, dans la mesure où il demeure lisible, pourra être également porté en note, à condition qu'il présente un intérêt pour la genèse² du texte.

¹ alias, mot latin francisé signifiant "autrement".

² genèse : ensemble de processus donnant naissance à quelque chose (ex : la genèse d'un livre, la genèse d'un crime). Genèse (avec un "G" [majuscule]) : Premier livre de l'Ancien Testament.

Les signatures, contresings, adresses dorsales, apostilles³, mentions hors teneur seront intégrées à la suite du texte transcrit.

Pour une série régulière d'annotations inscrites par une personne distincte de l'auteur de l'acte, celle-ci sera transcrite soit en colonne en regard du texte, soit à la suite de chaque paragraphe annoté en usant d'une typographie particulière.

Les abréviations doivent être résolues sans que soient indiquées de façon apparente les lettres restituées. Les graphies seront clairement attestées dans d'autres parties du texte édité ou à l'usage du temps. Exemple : *vre* sera transcrit selon les cas *votre* (au XVIII^e siècle) ou *vostre* (au XVI^e siècle). Lorsque l'incertitude existe pour développer correctement une abréviation, il est préférable de la maintenir telle quelle dans la transcription, tel pour *me* (*maître* ou *messire*).

Les expressions *ledit*, *ladite*, *lesdits*, s'écrivent en un seul mot.

Les mots agglutinés seront séparés et transcrits conformément à l'usage actuel, à condition que la graphie s'y prête (*plutôt* au sens de *plus tôt* sera transcrit tel quel et non pas *plu tôt*).

Quant à l'accentuation, les méthodes de transcription divergent suivant la date des documents concernés. L'ancien français n'employait pas d'accents. Ceux-ci ont été introduits par les imprimeurs humanistes de la Renaissance, vers 1530. Leur introduction dans la langue a été très progressive. L'usage des accents ayant évolué de façon souvent irrationnelle, il est impossible de se référer au système en vigueur à la date du document. Pour l'édition des textes du XVI^e siècle, les normes fixées pour l'édition des textes du Moyen âge seront appliquées. Seul l'accent aigu sera employé, pour distinguer le *e* tonique⁴ du *e* atone en monosyllabe ou en syllabe finale :

- *ne* (négation) et *né* (venu au monde) ;
- tombé ;
- après.

En revanche, *affere*, *piece*, *present* seront écrits sans accent.

Dans les finales en *ee*, ou l'*e* final est atone, on n'accentue pas l'*e* précédent.

L'accent grave ne sera pas employé, même sur les lettres *a* et *u* pour distinguer les mots homophones⁵ : *comte* (titre de noblesse) ; *compte* (calcul) et *conte* (fable).

Pour l'édition des textes des XVII^e siècle et XVIII^e siècle, le système d'accentuation moderne sera appliquée.

Compte tenu que les signes graphiques, tréma, cédille, apostrophe, trait d'union sont apparus dans l'imprimerie à la même époque que les accents, ils peuvent être utilisés pour l'édition des textes du XVI^e siècle.

Quant à la ponctuation, celle-ci doit se conformer à l'usage actuel pour faciliter la compréhension du texte édité.

Il ne doit pas être tenu compte des majuscules⁶ mises à tort et à travers. L'usage moderne doit être appliqué.

Michèle TAILLANDIER

³ apostille : du latin *post illa*, annotation ou recommandation en marge d'un écrit, d'une pétition, d'un mémoire.

⁴ voyelle tonique : sur quoi porte l'accent.

⁵ homophone : de même prononciation mais d'orthographe et de signification différente.

⁶ Dans un manuscrit, une lettre est majuscule non seulement par sa taille mais aussi par morphologie.